



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1364

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modernisation et professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap - Attribution de subventions à Rhône développement initiative (RDI) et France Alzheimer Rhône pour l'année 2016

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Le Franc

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 11 juillet 2016**Délibération n° 2016-1364**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Modernisation et professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap - Attribution de subventions à Rhône développement initiative (RDI) et France Alzheimer Rhône pour l'année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

La Métropole de Lyon mène une politique en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap, en veillant notamment à ce que ces personnes puissent, lorsqu'elles le souhaitent, demeurer à domicile le plus longtemps possible, en bénéficiant d'une prise en charge de qualité.

Pour ce faire, elle octroie des prestations financières qui permettent notamment de financer des aides humaines à domicile : aide personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées (APA) pour plus de 15 700 bénéficiaires et prestation de compensation du handicap (PCH) pour plus de 5 200 bénéficiaires.

Elle soutient également la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) qui mettent en œuvre une proportion importante de ces aides humaines (environ 60 % des aides accordées), notamment au travers de son conventionnement avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). En effet, la section IV du budget de la CNSA permet de moderniser et professionnaliser les SAAD.

En 2015, un premier conventionnement issu d'un accord cadre négocié en 2014 entre la CNSA et le Département du Rhône avait permis à la Métropole de poursuivre des actions précédemment établies. En 2016, la Métropole et la CNSA ont négocié un nouveau programme d'actions destiné à la modernisation et la professionnalisation des SAAD formalisé dans une convention pour les années 2016 et 2017.

Par la délibération du 27 juin 2016, la Métropole a approuvé la convention conclue avec la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation des SAAD intervenant auprès des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Cette convention développe un programme d'actions qui s'organise autour des 6 axes suivants :

- axe 1 : structurer l'offre de services : réaliser un diagnostic des besoins des personnes âgées et en situation de handicap et de l'offre actuellement proposée par les SAAD du territoire métropolitain,
- axe 2 : moderniser la gestion des services : poursuivre l'investissement en télégestion, soutenir, accompagner les structures en difficultés et favoriser les mutualisations,
- axe 3 : faciliter l'accès au métier et à la professionnalisation : favoriser l'emploi durable de personnes en insertion dans ce secteur et proposer des séances d'analyse de la pratique pour les professionnels du secteur, couplées à une proposition d'écoute téléphonique,
- axe 4 : diversifier l'offre d'accueil : formation initiale et continue, groupes de parole des accueillants familiaux, mise à disposition de locaux pour l'organisation de relais assistants de vie intervenant chez des particuliers employeurs,

- axe 5 : aider et accompagner les aidants : diagnostic de l'offre existante en matière d'aide aux aidants sur le territoire métropolitain et action de soutiens psychologiques pour les aidants,

- axe 6 : piloter, suivre et animer la convention : budget lié au pilotage de la convention (un équivalent temps plein au sein des services métropolitains).

Le coût global de la convention approuvée par le Conseil métropolitain s'élève à 801 500 € pour les deux années de conventionnement.

La présente délibération porte sur la mise en œuvre des axes 2 et 5 et propose ainsi l'approbation de deux conventionnements avec l'association Rhône développement initiative (RDI), d'une part, pour la réalisation d'actions destinées à soutenir et accompagner les structures en difficulté et favoriser les mutualisations et l'association France Alzheimer Rhône, d'autre part, pour la réalisation d'actions individuelles destinées à soutenir les proches aidants.

Objectifs de la politique publique

1° - Soutenir et accompagner les services d'aide à domicile en difficultés et favoriser les mutualisations

La Métropole compte sur son territoire 193 SAAD dont 121 entreprises, 58 associations, 13 centres communaux d'action sociale (CCAS) et 1 groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS).

Un certain nombre de ces SAAD rencontrent des difficultés, d'ordre administratif, organisationnel et bien souvent financier. En effet, certaines petites structures réalisent un volume d'heures d'intervention qui ne leur permet pas d'atteindre un seuil de rentabilité économique.

La Métropole souhaite inciter les services à prendre conscience de la nécessité de mutualiser certaines fonctions support (administratif, ressources humaines, comptabilité, etc.) voire de se regrouper entre services pour assurer leur viabilité financière.

Un partenaire connu et reconnu : Rhône développement initiative (RDI)

L'association RDI a, depuis 20 ans, pour principale mission de favoriser l'emploi et le développement économique et social de la région lyonnaise. RDI bénéficie au sein de la Métropole de Lyon de financements sur les volets entrepreneuriat au titre de Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) pour l'accompagnement et le financement de la création d'entreprises.

De plus, RDI est l'opérateur sur le Rhône du dispositif local d'accompagnement (DLA).

Le DLA est un dispositif public créé en 2002 par l'État et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), avec le soutien du Fonds social européen. Il permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois.

RDI emploie une méthodologie afin d'établir un diagnostic de la structure et de ses activités puis de proposer un consultant expert pour mener le plan d'accompagnement défini.

Au terme du DLA, un accompagnement post DLA peut être proposé aux SAAD afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle des préconisations.

En 2015, RDI avait sollicité une subvention de la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre de la convention avec la CNSA. Ainsi, compte tenu des actions menées et du bilan satisfaisant présenté par l'association, il est proposé de poursuivre le partenariat initié en 2015.

a) - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2015

Par délibération n° 2015-0297 du 11 mai 2015, la Métropole avait subventionné à hauteur de 40 600 € le fonctionnement de RDI pour son programme d'actions 2015.

Les prévisions initiales en termes d'accompagnement de structures ont été respectées, le suivi des actions a été présenté lors d'un bilan intermédiaire puis lors d'un comité de pilotage associant les divers partenaires de RDI.

Ainsi, le DLA piloté par RDI a permis d'accompagner 11 SAAD selon les modalités suivantes :

- 4 accompagnements individuels ont permis, entre autres, de remobiliser les équipes autour des projets associatifs, d'identifier les causes des déficits et les actions correctives possibles, de mettre en place le pilotage économique,
- 2 structures suivies en accompagnement collectif autour de leur projet de création de service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) ont pu ainsi identifier des scénarii, formaliser une organisation cible et un plan d'actions,
- 5 services ont participé à un atelier collectif sur le thème de l'évaluation des risques professionnels à domicile, destiné à fournir appuis réglementaires et outils pratiques.

b) - Programme d'actions pour 2016 et subvention de fonctionnement

La Métropole souhaite soutenir l'action initiée et menée par l'association RDI visant à assurer, dans le cadre du DLA, des accompagnements individuels et collectifs pour les SAAD, car ce projet concourt à la réussite de la politique publique en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

RDI prévoit ainsi de réaliser pour 2016 sur le territoire métropolitain et auprès des SAAD :

- au moins 3 ingénieries individuelles sur des questions d'optimisation de l'organisation interne et de développement de nouveaux services,
- au moins 2 ingénieries collectives sur les enjeux de mutualisation entre services,
- et un atelier collectif sur une thématique à définir avec les membres du COPIL de RDI.

C'est dans ce cadre que RDI sollicite, pour 2016, un soutien financier de la Métropole à hauteur de 42 000 € et que cette dernière souhaite lui apporter son soutien financier afin que cette association puisse mener son projet à son terme. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 42 000 €, au profit de RDI et dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 2 du conventionnement avec la CNSA.

2° - Soutenir les proches aidants par des actions individuelles

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement reconnaît l'action du proche aidant et instaure notamment son droit au répit.

L'intervention des proches aidants est essentielle au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Être aidant implique une lourde charge, tant sur le plan matériel que sur le plan psychologique et affectif, et nécessite donc un accompagnement adapté.

L'association France Alzheimer Rhône propose des actions collectives sur le territoire de la Métropole, non financées au titre de la présente convention.

En complément de ces actions collectives, l'association porte un dispositif d'actions individuelles à destination des proches aidants. L'appui aux aidants se fait dans le cadre d'entretiens personnalisés avec un psychologue clinicien diplômé et ayant bénéficié de la formation dispensée par l'association au niveau national. Ces entretiens permettent une évaluation et une orientation de 1er niveau vers des actions collectives, notamment des groupes de parole et des formations.

En 2015, France Alzheimer Rhône avait sollicité l'octroi d'une subvention de la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre de la convention avec la CNSA. Ainsi, compte tenu des actions menées et du bilan satisfaisant présenté par l'association, il est proposé de poursuivre le partenariat initié en 2015.

a) - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2015

Par délibération n° 2015-0308 du 11 mai 2015, la Métropole avait subventionné à hauteur de 15 000 € le fonctionnement de France Alzheimer Rhône pour son programme d'actions 2015. L'objectif de 312 entretiens a été dépassé puisque 482 entretiens individuels psychologiques ont été réalisés (220 entretiens en présentiel et 262 entretiens téléphoniques). 60 nouvelles familles ont pu bénéficier des entretiens psychologiques.

Le suivi de l'action a été réalisé dans le cadre d'un comité de suivi technique et d'un comité de pilotage.

b) - Programme d'actions pour 2016 et subvention de fonctionnement

La Métropole souhaite soutenir l'action initiée et menée par l'association France Alzheimer Rhône visant à assurer des soutiens psychologiques individuels au bénéfice des proches aidants qui en ressentent le besoin, car ce projet concourt à la réussite de la politique publique en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap. Ces soutiens prennent la forme d'entretiens, dispensés par des psychologues cliniciens diplômés, ayant bénéficié d'une formation spécifique réalisée par l'Union nationale France Alzheimer.

Le montant global de la subvention ne pourra excéder 15 000 € pour 2016.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € au profit de l'association France Alzheimer Rhône et dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 5 du conventionnement avec la CNSA ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement, dans le cadre de la convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), d'un montant total de 57 000 € selon la répartition suivante :

- 42 000 € au profit de l'association Rhône développement initiative (RDI),
- 15 000 € au profit de l'association France Alzheimer Rhône ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon, l'association RDI et l'association France Alzheimer Rhône, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 423 - opération n° 0P37O4024A pour un montant de 57 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.